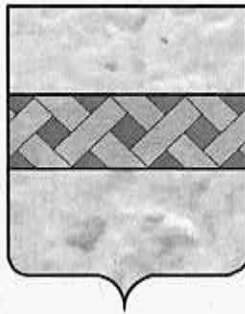


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



MAIRIE
DE
CHAZELLES-SUR-LAVIEU
42560

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

📧 chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

Réunion du Conseil municipal du 18 JUIN 2021

Convocation du : 12 JUIN 2021

Mme Christiane BRUN-JARRY,
M. Bruno LOUBATIERE,
Mme Émilie AFFASSI,
M. Jean Claude GENE BRIER,
Mme Sylvie SIEWIERSKI,
M. Bruno CHANAL

Mme Élodie DE RAFFIN DOURNY
M. Thierry PERRET
M. Fabrice TRABET
M. Rémi VEGARA
M. Mehdi ZOUAOU

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Emilie AFFASSI

Absent : M. Mehdi ZOUAOU

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 07 mai 2021
2. Tirage au sort des jurés d'assises
3. Revalorisation des horaires de l'employé communal
4. Création d'un poste de conseiller municipal délégué
5. Election d'un conseiller municipal délégué
6. Plan voirie 2022-2026
7. Tableau des congés
8. Infos diverses

I. Approbation du compte rendu du 7 mai 2021

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le compte rendu du 7 mai 2021.

II. Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort a été effectué et il a désigné trois personnes.

III. Revalorisation des horaires de l'employé communal

La revalorisation des horaires de l'employé communal en raison des travaux de coupe pendant la période estivale a été approuvée à l'unanimité.

IV. Création d'un poste de conseiller municipal délégué

L'indemnité prévue pour le conseiller municipal délégué est de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera prise sur les indemnités du maire.

Madame le Maire demande donc au conseil d'accepter la baisse de son indemnité.

Après délibération, cette baisse est approuvée à l'unanimité

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le CGCT, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Approuve que :

- Fabrice TRABET, soit conseiller municipal délégué

A compter du 1 juillet 2021 le montant des indemnités de fonction du maire est, dans la limite de l'enveloppe définie, fixé au taux suivant :

Maire : 18% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

-d'inscrire au budget les crédits correspondants

V. Plan voirie 2022-2026

Madame le Maire informe le conseil du courrier de Loire Forez agglomération concernant le programme de voirie 2022-2026

Le programme est à revoir avec Loire Forez Agglomération.

Travaux de terrassement : **Chantier VC : LE POYET** approuvé à l'unanimité.

VI. Tableau des congés

Le conseil municipal a rempli les tableaux des congés d'été.

VII. Infos diverses

Concours de pétanque des élus de l'arrondissement de Montbrison le samedi 28 août 2021 à 14h30 Place Moizieux à Boën-Sur-Lignon

Il faut rendre réponse avant le 6 août 2021.

Séance d'information sur le compostage et la gestion des déchets verts le mercredi 23 juin à 18h Salle de Thinereilles -235 impasse de la foire du bois à Saint - Jean-Soleymieux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 août 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

